

Questions orales

canadienne des postes, un projet de loi créant une société d'État afin de mettre un terme à l'ingérence politique dans les affaires de cette entreprise. C'était alors la position du Parti libéral. Nous croyons que c'était une sage décision. En fait, elle avait été approuvée par tous les députés.

Le député me demande donc de faire outrage à la Chambre, mais je refuse de poser ce geste.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Nous avons appris dans les médias qu'une fois que le ministre serait parvenu à un consensus avec toutes les provinces, il communiquerait avec le gouvernement américain en vue de renégocier le protocole d'entente concernant le tarif sur le bois d'oeuvre.

• (1440)

Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a obtenu le consensus voulu, en particulier avec les provinces de l'Atlantique, pour pouvoir prévenir les États-Unis que le Canada entend mettre fin au protocole d'entente?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la réponse à la question est simple, c'est non. Nous n'avons pas de consensus.

J'ai fait savoir à la représentante américaine du Commerce, l'ambassadrice Hills, que le protocole d'entente nous posait certains problèmes importants et que j'avais l'intention de soulever la question plus tard dans le courant du mois, lors de la première rencontre que tiendront les représentants américains et canadiens de la Commission du commerce. Toutefois, nous ne sommes toujours pas parvenus au consensus dont parle le député.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, de toute évidence, la réponse du ministre montre dans quel pétrin le gouvernement a mis le Canada lorsqu'il a renoncé à sa souveraineté dans le domaine forestier en signant le protocole d'entente.

Ma question au ministre est la suivante. Le ministre va-t-il dire à Carla Hills et à ceux qui ne savent pas commercer correctement que le gouvernement rejette le

protocole d'entente et qu'il enverra un préavis de 30 jours en vue d'y mettre fin?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je traiterai les propos du député comme une recommandation, mais il n'ignore pas qu'il s'agit d'une question très complexe. Il a posé une question au sujet des provinces de l'Atlantique. Le Canada Atlantique n'est pas assujéti au droit d'exportation. S'il veut être honnête envers les Canadiens, le député doit comprendre que la situation des provinces de l'Atlantique, en ce qui concerne le protocole d'entente, peut être très différente et diffère effectivement beaucoup de celle des autres provinces.

* * *

L'EMPLOI

L'hon. Alan Redway (Don Valley—Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Consommateurs et des Sociétés, j'adresse ma question au premier ministre suppléant.

Le chômage dans la région métropolitaine de Toronto est maintenant de presque 10 p. 100. C'est plus du double de ce qu'il était il y a un an à pareille époque. Beaucoup des emplois perdus auraient pu être sauvés si nous avions eu une loi semblable à la loi américaine sur la faillite (chapitre 11).

Je voudrais demander au premier ministre suppléant combien il faudra encore perdre d'emplois et combien d'entreprises devront encore disparaître avant que nous ayons enfin une loi moderne sur la faillite, d'autant plus que le discours du Trône de 1989 en promettait une il y a maintenant deux ans?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le député a parfaitement raison. Notre Loi sur la faillite a désespérément besoin d'être modernisée. Au cours des 25 dernières années il y a eu au moins six tentatives de réforme, mais je pense que nous allons devoir essayer une autre fois.

Mon collègue, le ministre des Consommateurs et des Sociétés, déposera un projet de loi à cet effet dans les prochains jours. Je pense que le député constatera qu'elle contient des dispositions applicables aux situations visées par le chapitre 11 aux États-Unis qu'il mentionnait.